Icade Santé SAS

Société par actions simplifiée de droit français au capital social de 577 412 290,25€ ayant son siège social au 27, Rue Camille Desmoulins, 92130 Issy-les-Moulineaux, France, 318 251 600 RCS Nanterre

APPROBATION DU CHANGEMENT ENVISAGE DE FORME ET D'OBJET SOCIAL D'ICADE SANTÉ PAR LES PORTEURS DES OBLIGATIONS

Obligations pour un montant de 500 000 000 €, au taux de 0,875% et venant à échéance le 4 novembre 2029 émises le 4 novembre 2019
ISIN: FR0013457967 – Code Commun: 207521400
(les « **Obligations** »)

émises par Icade Santé SAS (la « Société »)

Issy-les-Moulineaux, France, le 27 juillet 2021,

La Société annonce par le présent avis que le changement de sa forme sociale et de son objet social envisagé dans le cadre de son projet d'introduction en bourse a été approuvé par l'assemblée générale des porteurs d'Obligations (individuellement un « **Porteur** » et collectivement les « **Porteurs** ») qui s'est tenue le 27 juillet 2021 sur première convocation (l' « **Assemblée Générale** »).

Les résolutions (les « **Résolutions** ») soumises à, et approuvées par, l'Assemblée Générale étaient les suivantes :

- approbation de la modification de la forme sociale de la Société de société par actions simplifiée en société anonyme à conseil d'administration, avec effet à la date de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris;
- approbation de la modification de l'objet social de la Société visant, notamment, à étendre l'objet social de la Société aux activités internationales, à l'investissement dans tout type d'établissements pour personnes âgées et à la fourniture de certaines prestations d'assistance et de services à ses filiales, avec effet à la date de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris ; et
- dépôt au siège social de la Société de la feuille de présence, des pouvoirs des Porteurs d'Obligations représentés prévus dans le formulaire de participation et du procès-verbal de l'Assemblée Générale.

La Société paiera à chaque Porteur un montant en numéraire en euros égal à 0,05% du montant nominal total des Obligations détenues par ce Porteur (la « **Prime d'Acceptation** »).

Pour éviter toute ambiguïté, tous les Porteurs auront le droit de recevoir la Prime d'Acceptation, qu'ils aient ou non voté lors de l'Assemblée Générale, et s'ils ont voté, qu'ils aient ou non voté en faveur des Résolutions.

Sous réserve de ce qui précède, le droit de chaque Porteur au paiement de la Prime d'Acceptation sera justifié par l'inscription dans les livres de l'établissement intermédiaire compétent habilité à tenir, directement ou indirectement, des comptes pour le compte de ses clients auprès d'Euroclear France, ce qui inclut Euroclear Bank S.A./N.V. et Clearstream Banking S.A., du nom de ce Porteur le deuxième jour ouvré à Paris précédant la date de l'Assemblée Générale (soit le 23 juillet 2021 à 00h00 (minuit), heure de Paris).

Le paiement de la Prime d'Acceptation devrait avoir lieu le ou aux alentours du 29 juillet 2021.

Pour toute information complémentaire sur cette communication, merci de contacter :

ICADE SANTÉ

27, Rue Camille Desmoulins 92130 Issy les Moulineaux France

Tel: +33 1 41 57 71 24 / +33 1 41 57 79 02 Attention: Helga Camalon / Etienne Maurer

Email: helga.camalon@icade.fr/etienne.maurer@icade.fr

AGENT CENTRALISATEUR

Société Générale Securities Services

32, rue du champ de tir CS 30812 44308 NANTES Cedex 03 Tel: +33 2 51 85 52 49

Email: agobligataire.fr@socgen.com